

Décision

Générale

colonial

Décision n° 14-362-1927 fixant le prix du pain.

n° 14-362-1927

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
4 janvier 1927

Numéro JO
n° 362 du 31/01/1927

Date du numéro
31 janvier 1927

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 26 février 1914 relatif aux pouvoirs réglementaires des gouverneurs, promulgué par arrêté du 27 mars 1914

Vu l'arrêté du 30 avril 1995 fixant le prix de vente du pain et de barème annexé audit arrêté

Vu le cours moyen de la roupie pendant le mois de décembre 1926 et les cours pratiqués pendant ce même mois sur la vente des farines

Vu la décision du 2 décembre 1996 fixant à 0 fr. 65 le prix de 209 grammes de pain pour le mois de décembre 1926,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est rapportée la décision du 2 décembre 1926 précitée. Le prix du pain de 200 grammes est fixé pour le mois de janvier 1927, à 0 fr. 60. Art. 2. — La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

TELLIER.